

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2024

Nombre de délégués titulaires en exercice : 20

Présents : 16

Pouvoirs : 0

Nombre de votants : Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

Date de la convocation : 5 novembre 2024

Désignation du secrétaire de séance : Monsieur Yannick Amet

Le douze novembre deux mille vingt quatre, à dix sept heures, le Comité Syndical GEMAPI, légalement convoqué, s'est réuni à la salle d'audience à la MCI à Moûtiers, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Fabrice Pannekoucke.

Présents :

➤ Membres titulaires :

CCCT : Daniel BURLET

CCVA : François DUNAND, André POINTET

CCVV : Martine BLANC, René RUFFIER-LANCHE

COVA : Didier FAVRE, Lucien SPIGARELLI,

CCHT : Yannick AMET, Jean-Claude FRAISSARD, Mathieu LECLERCQ, Patrick MARTIN, Gérard VERNAY

ARLYSERE : Raphaël THEVENON, François RIEU

➤ Membres suppléants :

CCCT ; Romain SOLLIER

COVA : Jean-Louis SILVESTRE

Absents ou excusés :

Madame Sandra FAVRE,

Messieurs Guillaume DESRUES, Fabrice PANNEKOUCKE, Bruno PIDEIL, Sylvain PULCINI, Christian VIBERT

DELIBERATION N° CSG 2024 11 86

Objet : Recensement des enjeux liés à la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau sur le bassin versant du torrent de Bonnegarde - projet de création d'une concession hydroélectrique

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le courrier de la DREAL en date du 7 octobre 2024 mentionnant la consultation en cours jusqu'au 7 décembre 2024 pour partager les enjeux liés à la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau ;

Considérant les propositions techniques du service GEMAPI ;

Contexte

Le torrent du Bonnegarde situé sur les communes d'Aime-la-Plagne et de La-Plagne-Tarentaise est concerné par un projet de création de concession hydroélectrique qui vise à installer trois prises d'eau pour alimenter une centrale hydroélectrique. La concession pourrait présenter une puissance maximale brute jusqu'à 9 MW, pour une production annuelle pouvant atteindre jusqu'à 25 GWh, soit environ la consommation électrique d'une ville de 11 000 habitants.

L'Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise est consultée par la DREAL afin de partager les différents enjeux liés à la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau dans le périmètre du projet. L'objectif de cette concertation est de garantir l'équilibre du multi usage de l'eau et la préservation de la biodiversité dès la phase de définition du cahier des charges.

Le bassin versant du torrent du Bonnegarde présente des enjeux en lien avec la prévention des inondations, la ressource en eau et la biodiversité. La note technique détaillant l'ensemble des enjeux est disponible en annexe.

Synthèse des enjeux

Risque inondation

La présence d'un **système d'endiguement en cours de régularisation sur le torrent du Bonnegarde** oblige l'APTV à se montrer vigilante sur la **localisation des aménagements hydroélectriques** ainsi que sur l'**incidence d'un débit réservé vis-à-vis de la gestion des ouvrages de protection contre les inondations**. Le **transport solide devra être pris en compte** afin d'anticiper le plus précisément possible les **effets d'une diminution des débits sur les zones de production** de matériaux (glissements de terrain de la Lovatière et de Montgilbert) ainsi que sur les **zones de respiration** (secteur de la Roche) et sur le **cône de déjection** où se trouve le système d'endiguement.

Ressource en eau

Il est nécessaire de **prendre en compte l'ensemble des usages**, y compris ceux qui ne sont pas recensés officiellement (captages agricoles, abreuvement, usages domestiques). Les **évolutions des besoins en eau en lien avec le changement climatique pour chaque usage devront également être étudiés** (concertation avec les acteurs locaux, intégration des projets en cours ou à venir).

Les études hydrauliques devront **intégrer plusieurs chroniques de suivi des débits** afin d'avoir une **vision** du fonctionnement hydrologique en **années sèches et en années humides**.

2024/244

Milieux aquatiques

Une attention particulière sera portée sur la prise en compte du **diagnostic du torrent** englobant le milieu aquatique et les milieux annexes, la **continuité écologique**, la **préservation des écosystèmes aquatiques** incluant les micros invertébrés, le **calcul du Débit Minimum Biologique** ainsi que la **capacité de résilience des aménagements** pour stopper les incidences potentielles et restaurer le bon fonctionnement du milieu.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

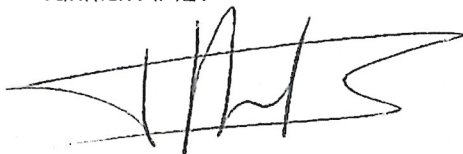
- **d'apporter** une contribution à la consultation de la DREAL sur les enjeux à prendre en compte dans le cadre de la rédaction du cahier des charges du projet de concession hydroélectrique sur le bassin versant du torrent du Bonnegarde. La note technique détaillant les enjeux à prendre en compte est annexée à la présente délibération.
- **d'autoriser** le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits.

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Moutiers, le 13 novembre 2024

Le Secrétaire de séance
Yannick AMET



Le Président
Fabrice PANNEKOUCKE

